

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je serai bref, car de toute évidence, les renseignements fournis par la députée ne justifient en rien sa question de privilège.

La députée a mentionné un document qu'elle aurait eu en sa possession, que je n'ai pas vu et dont je ne peux rien dire si ce n'est qu'il a déjà été question à la Chambre d'un document de même nature et que, comme la députée s'en souviendra, le gouvernement a dit ignorer d'où il venait, de quoi il s'agissait et n'a absolument pas reconnu en être l'auteur. En fait nous allons nous baser sur des articles de journaux ou encore des documents dont j'ignore tout. Ce n'est pas ainsi qu'on peut établir qu'il s'agit, à priori, d'une question de privilèges et j'espère que vous rendrez une décision en ce sens.

D'après ce que j'ai entendu, rien n'indique que la députée aurait fait l'objet de menaces. Si c'était le cas, pour ce qui est des sondages quant à la popularité des députés, le chef de l'opposition (M. Turner) serait certainement le premier à mériter des reproches, car apparemment, il fait faire des sondages pour savoir quels ministres se comportent le mieux à la Chambre, mais je ne me sens nullement menacé.

M. le Président: En fait, la députée de Hamilton-Est (M^{me} Cops) m'a signalé son intention de soulever sa question. C'est une grave accusation et j'ai bien l'intention d'examiner la question et de lui accorder l'attention qu'elle mérite.

Comme la députée a cité un document, pour que sa plainte soit présentée dans les formes, je lui demanderais de bien vouloir m'apporter à mon bureau une copie du document en question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais annoncer les travaux de la Chambre pour cet après-midi et demain.

M. Gauthier: Vous les avez annoncés hier. Avez-vous encore une fois changé d'avis?

M. Hnatyshyn: Je sais que le député de Vanier . . .

M. Gauthier: Ottawa-Vanier.

M. Hnatyshyn: . . . le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) m'a raté hier. J'ai eu des entretiens avec les leaders de l'opposition à la Chambre, monsieur le Président, au sujet de l'ordre des travaux et de l'ordre dans lequel nous pouvons examiner les différents points; pour dissiper tout malentendu, je signale que nous avons modifié l'ordre des travaux pour continuer à étudier le projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes. Le projet de loi C-72 sera le projet de loi suivant; il tend à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. Viendra ensuite le projet de loi C-73, portant validation de certaines ordonnances du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. Il sera

Pétitions

suivi par le projet de loi C-74, tendant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales. Nous passerons ensuite à l'étude du projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration.

Les discussions se poursuivront, monsieur le Président, et si l'ordre des travaux est modifié ou si un autre sujet se présente, je l'annoncerai pour que tous les députés soient avertis le plus tôt possible.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais dire tout simplement que c'est le résultat des conversations que nous avons eues ce matin. Je suis heureux que l'on revienne à l'ordre normal des travaux.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): J'ai l'honneur de présenter une pétition venant de gens de ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic, de Beauharnois, de Papi-neau et de Rosemont aussi. Ils demandent au gouvernement de bien vouloir reviser sa position et de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants pour toutes les familles canadiennes.

Je demande donc au gouvernement et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de prendre en considération les inquiétudes de ces personnes et de prendre les mesures nécessaires pour corriger cette injustice.

Monsieur le Président, j'ai d'autres pétitions des résidents de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Denis. Ces pétitionnaires déclarent humblement que lors de la campagne électorale de 1984, le premier ministre s'était engagé auprès des citoyens canadiens à maintenir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant, que des coupures de 55 millions de dollars seront imposées au chapitre de l'aide à la famille si le gouvernement ne révisé pas cette mesure budgétaire, qu'il est inacceptable que le gouvernement Canadien . . .

M. le Président: S'il vous plaît. Je pense que la députée sait assez bien que c'est défendu de lire la pétition, mais que c'est permis d'offrir un petit sommaire.

Mme Killens: Alors, le résumé est comme ceci, monsieur le Président, et je vous remercie: Que le gouvernement du Canada apporte les modifications nécessaires afin que le ministre des Finances (M. Wilson) modifie les mesures du budget afin de maintenir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.